



La Lettre de Transparence

Éditorial

A quand le retour à une gestion orthodoxe des finances publiques au Tchad ?

Depuis 2008, le Fonds Monétaire International (FMI) poursuit un inlassable effort pour amener le Tchad à avoir un accord de programme avec lui. Un tel accord devrait permettre au pays d'intégrer le cercle vertueux de ceux dont les finances publiques sont gérées de manière orthodoxe. Seulement voilà, au lieu que le Gouvernement crée les conditions nécessaires pour aller dans la bonne direction, c'est tout le contraire qui se produit au fil des années. A chacune des missions du FMI, c'est toujours le même constat de désespérance.

Dans le domaine d'élaboration du budget, les prévisions des recettes et dépenses sont faites souvent sur des bases fantaisistes, c'est-à-dire sans tenir compte de vrais agrégats macroéconomiques. En matière d'exécution des dépenses budgétaires, les procédures de passation des marchés publics ne sont pas respectées. En conséquence, dans le premier cas, le recours au collectif budgétaire est systématique. Dans le second, c'est la multiplicité des marchés de gré à gré, sans appel à concurrence, et des dépenses avant ordonnancement dont les lois de finances rectificatives servent souvent d'occasion de régularisation. Les milliards de francs CFA engrangés des revenus pétroliers sont ainsi dilapidés de façon non efficiente. Dans le même temps, les populations de la zone d'exploitation pétrolière de Doba continuent à subir les effets des impacts sociaux et environnementaux négatifs et sont exclus de l'utilisation de ces revenus. d'où leur décision de porter.

La Rédaction

Sommaire

Éditorial

A quand le retour à une gestion orthodoxe des finances publiques au Tchad ?

Actualités

Loi de finances rectificatives 2011: les revenus pétroliers boostent les recettes!

Éclairage

Projet d'Oléoduc Tchad-Cameroun: les populations saisiront le Bureau du Conseiller-Médiateur pour l'application des Directives de la Société Financière Internationale (SFI) du Groupe de la Banque Mondiale

Brève

Un Centre d'Excellence Francophone sur la gouvernance des industries extractives en Afrique francophone !

Actualités

Loi de finances rectificatives 2011:

les revenus pétroliers boostent les recettes!

Le budget 2011 peut être considéré comme non exécuté, du moins, en ce qui concerne les dépenses. Moins de deux mois après sa promulgation, certaines dépenses prévues par la Loi de Finances 2011, notamment celles portant sur les biens et services ont été suspendues jusqu'à la soumission et l'adoption au 26 septembre 2011, de la Loi de Finances rectificative 2011.

Cette dernière est caractérisée par une hausse de recettes de 34,38%, soit, 1.572,482 milliards, par rapport aux prévisions de la loi de finances initiale qui étaient de 1.170,191 milliards de francs CFA.

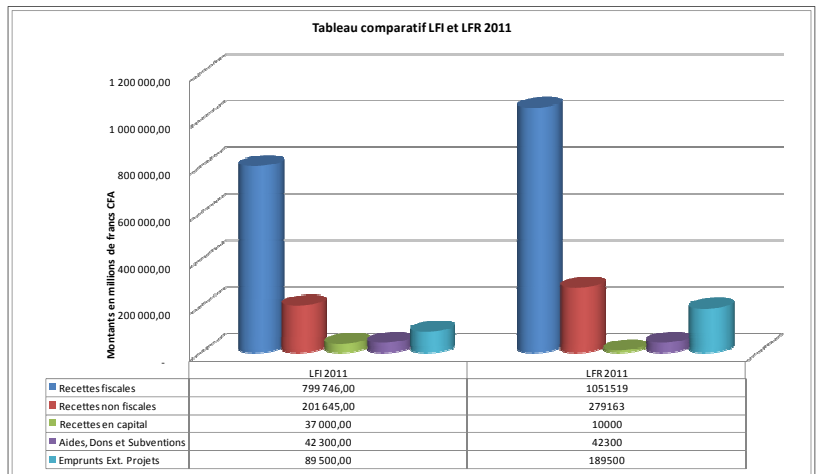
Selon le ministère de finances et du Budget, plusieurs raisons, à la fois politico-administratives, économiques et sociales expliquent ce réajustement.

Au plan politico-administratif, c'est la crise Libyenne avec ses répercussions tant sécuritaires, qu'humaines à la frontière qu'il faut prendre en compte pour prévenir les effets collatéraux. A cela s'ajoutent la création et l'installations de nouveaux départements ministères accompagnées de dépenses supplémentaires.

Au plan économique, le gouvernement justifie la rectification du budget par la régularisation des virements irrévocables relatifs aux travaux de construction entrepris dans le cadre du quinquennat social, l'apurement des décomptes des marchés de constructions du Minis-

tères des Infrastructures et Équipements ainsi que les dépenses de l'Assemblée Nationale occasionnées par la modification de son Règlement Intérieur.

L'autre raison, sans doute, la plus pertinente mais non évoquée, c'est l'augmentation importante des ressources pétrolières au cours de l'année grâce au mouvement haussier des prix pétroliers sur le marché international mais aussi et surtout le versement inattendu de bonus par les compagnies pétrolières. Il fallait donc les consommer aujourd'hui au lieu de demain.



Source: Loi de finances initiale et rectificative 2011

En effet, selon la note de présentation du Projet de Loi de Finances Rectificative 2011 fournie par le Ministère des Finances et du Budget, l'état d'exécution des recettes au premier semestre 2011 (30 juin) est satisfaisant: les recouvrements ont atteint 672,211 milliards de FCFA pour une prévision de recettes de l'année établie à 1,001 milliards, soit un taux de 67,10%.

Quatre facteurs expliquent cela. Premièrement, le Gouvernement a reçu 32 milliards de francs CFA au cours du premier semestre, au titre du paiement de la contrepartie de deux permis de recherches d'hydrocarbures par deux sociétés canadiennes. Deuxièmement, l'évolution favorable des prix pétroliers avec les cours du Brent maintenus autour de 103 dollars (soit environ 49.440 francs CFA) par baril s'est donc traduit par des revenus pétroliers directs et indirects beaucoup plus importants que prévus. Troisièmement, des produits des permis H, évalués à plus de 28 milliards de francs CFA attendent d'être recouverts par le Trésor Public au cours de l'année 2011. Quatrièmement, le Tchad a lancé avec succès, au début de l'année budgétaire passée, une opération d'emprunt obligataire de 100 milliards.

Toutes ces données ont dû rehausser le niveau prévisionnel de recettes de 1170,191 milliards de francs CFA à 1572,482 milliards de francs CFA, justifiant ainsi, objectivement, le collectif budgétaire de septembre 2011.

Le non-dit c'est l'entrée des revenus issus des taxes et revenus directs de la raffinerie et du projet de Rônier avec la mise en service depuis le 29 juin 2011, de la raffinerie de Djarmaya dont l'Etat a déjà commencé à collecter les recettes sans les avoir soumis au préalable à l'approbation de l'Assemblée Nationale comme le prévoit le principe du consentement à payer qui veut que toute opération de ce genre soit préalablement approuvée par les représentants du peuple.

Un budget équilibré grâce à une hausse significative de recettes...

Les recettes budgétaires attendues en 2011 sont donc évaluées à 1.572, 82,23 milliards contre 1.170,191 milliards prévues dans la loi de finances initiale soit, une augmentation de 402,291 milliards (34,38%). Il se

dégage alors l'équilibre budgétaire de 1.572 milliards, ce qui est historique au lieu du déficit de 93,536 milliards de francs de CFA.

Les recettes pétrolières boostent les recettes budgétaires...

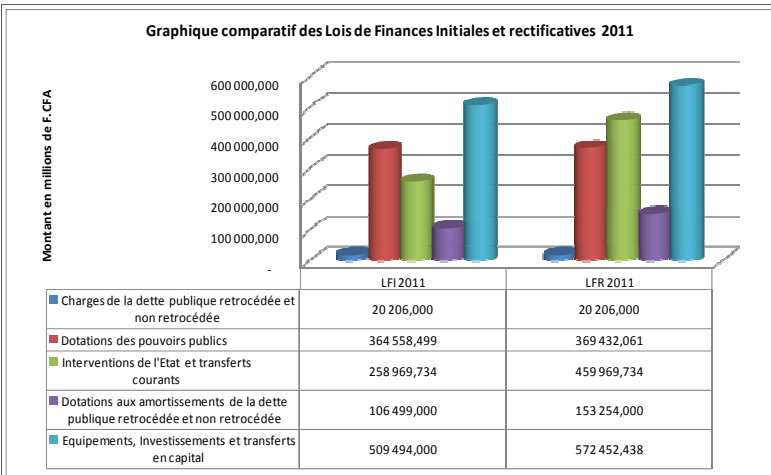
D'une manière générale, les recettes pétrolières attendues en 2011 sont de 939,851 milliards de francs

CFA. Les recettes pétrolières directes sont de 254,278 milliards de FCFA dont 191,236 milliards de redevances et dividendes et 60,598 milliards de francs CFA du produit des permis H accordés aux sociétés d'exportation d'hydrocarbures. Les recettes pétrolières indirectes sont évaluées à 685,583 milliards de FCFA dont 666,200 milliards d'impôts sur les sociétés pétrolières. L'ensemble de ces recettes directes et indirectes représente plus de 89,38% des recettes fiscales (évaluées à 1.330,682 milliards de francs CFA) et plus de 59,78% de recettes totales de l'exercice 2011. Tandis que les Aides,

Le faible niveau de recettes fiscales hors pétrole (390,821 milliards de francs CFA) ainsi que celui des Dons et Subventions (2,69% de recettes totales de l'année) doivent attirer l'attention des autorités budgétaires sur la nécessité de mettre en place des mesures nécessaires pour accroître d'une part, l'efficacité des régies financières et d'autre part, pour améliorer le niveau de l'aide.

Une augmentation vertigineuse de dépenses des Interventions de l'Etat et transferts courants...

Par rapport aux prévisions initiales, les dépenses ont augmenté d'environ 24,38%. Cette augmentation des dépenses est attribuable aux dépenses d'Interventions de l'Etat et transferts courants



Source: Loi de finances initiale et rectificative 2011

gions pour soutenir des initiatives en faveur des jeunes. De même le retour massif des tchadiens de la Libye aurait entraîné d'énormes dépenses dont les montants ne sont pas connus.

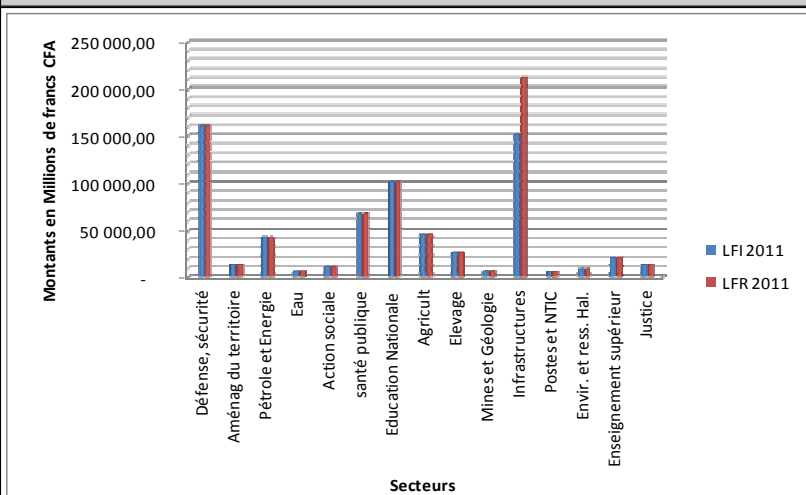
Il faut dire en outre (graphique 3) que les infrastructures absorbent toujours la grande partie de ressources budgétaires. Dès lors, la préoccupation essentielle, reste: comment optimiser le contenu et l'efficacité des dépenses de ce secteur étant donné son importance dans le budget de l'Etat ?

Cette loi de finances rectificative appelle plusieurs commentaires à la fois en matière de prévision des recettes et des dépenses. Concernant les recettes, et pour reprendre les termes de la Commission Finances, Budget et Comptabilité Publique (CFBCP), « les prévisions de recettes seraient établies sur des bases irréalistes... ». Cette observation confirme les inquiétudes des organisations de la société civile qui déplorent qu'au lieu de constituer des compléments, les revenus pétroliers se sont complètement substitués aux recettes ordinaires qui, elles, sont simplement détournées par les responsables des différentes régies financières à cause du manque d'attention qui y accordée. Il faut aussi reconnaître avec la CFBCP que « les prévisions des dépenses sont établies sur des bases non sincères ... ». Car, l'exécution de la Loi de finances initiale 2011 a été dominée par des dépenses extrabudgétaires payées en procédure d'urgence au mépris des dispositions de la loi organique 11-66 du 11 mai 1963 portant réglementation de la comptabilité publique. Pour la Commission, la détention d'un important stock de décomptes des marchés de travaux d'infrastructures par le Ministère des Infrastructures pour insuffisance de crédits serait liée à la mauvaise programmation des dépenses budgétaires.

Il faut ajouter en outre qu'aussitôt après la mise en place des crédits budgétaires 2011, les engagements ont été suspendus par la correspondance N°0140/PR/SGP/CAEFB/11 du 10 février 2011 et la note circulaire N°314/PR/PM/MFB/SE/CFE/DCBO/11 du 27 juin 2011. Sans parler du caractère irrégulière de cette décision, on remarque que les engagements ont été faits à hauteur de 46% par les différents ministères. A quand la fin de la gabegie ?

LT

Graphique 2: Écarts des allocations budgétaires LFI et LFR 2011



Source: Loi de finances initiale et rectificative 2011

Projet d'Oléoduc Tchad-Cameroun: les populations saisiront le Bureau du Conseiller-Médiateur pour l'application des Directives de la Société Financière Internationale (SFI) du Groupe de la Banque Mondiale !

Ce sont 150 plaintes concernant le projet pétrolier et d'oléoduc Tchad-Cameroun. La plainte globale est déposée pour le compte de vingt cinq mille deux cent vingt (25 220) personnes, appartenant à quatre mille cent sept (4107) ménages, membres des communautés riveraines de vingt cinq villages de la zone d'exploitation du pétrole du bassin de Doba au Tchad.

Cette plainte concernera le projet pétrolier et d'oléoduc entre le Tchad et le Cameroun, approuvé en juin 2000 par le conseil d'administration de la Banque mondiale. Le financement de ce projet est assuré par plusieurs institutions financières et bancaires et cofinancé à hauteur de 100 millions de dollars américains par la Société Financière Internationale (SFI). Le projet est réalisé par le Consortium américano-malaisien (Esso, Chevron et Petronas) qui y détiennent des parts respectives de 40%, 35% et 25%.

Le processus de préparation de cette plainte en cours de finalisation a été marqué par des campagnes d'information, des consultations et les appuis-conseils à sa formulation. Il a duré plusieurs mois.

Le dossier à soumettre au CAO comprend 150 plaintes dont 25 communautaires et 125 individuelles. Les plaintes mettent en exergue plusieurs griefs formulés par les populations et les communautés elles-mêmes. Les principaux griefs des plaignants concernent : (i) la pression foncière et la perte des moyens d'existence durable dans la zone du projet ; (ii) les impacts sociaux individuels et communautaires avec des dommages non réparés ; (iii) les impacts environnementaux cumulatifs et irréversibles ; (iv) les mécanismes de supervision, de surveillance et contrôle des aspects environnementaux et sociaux défaillants ou inexistant ; (v) l'exacerbation de la pauvreté au Tchad en général et particulièrement dans la zone de réalisation du projet, etc.

Plusieurs faits et évidences illustrent la situation dans laquelle vivent les populations locales et communautés riveraines. Par exemple, à cause de l'emprise foncière des installations, des travaux et activités dans la quasi-totalité des 25 terroirs communautaires villageois où l'essentiel du brut est exploité, les populations sont condamnées à vivre avec les infrastructures pétrolières. Par ailleurs, les surfaces cultivables sont disputées avec les plates-formes et autres installations



Des arbres morts par la souillure de la vallée de la Nya (Région du Logone Oriental)

du projet. Cette situation est exacerbée par l'intensification des puits dont le nombre est passé du simple au quadruple des prévisions initiales, c'est-à-dire plus de 1000 puits aujourd'hui au lieu des 301 puits annoncés.

Ainsi, les populations sont non seulement « piégées » par les installations pétrolières mais également « assiégées » par les forces de sécurité qui en assurent la protection : restriction de la circulation dans la zone, entre villages et familles, couvre-feu « implicite » entre 18 heures et 6 heures du matin, etc. De plus, les populations subissent plusieurs autres types d'exactions : arrestations et amendes arbitraires, spoliations des biens, tortures et autres traitements humiliants et dégradants, etc.

Pire, en dépit des milliards de francs CFA de revenus générés par le projet susmentionné, les populations locales et communautés riveraines de la zone d'exploitation sont les laissés-pour-compte des réalisations. Aujourd'hui, à *Dokaidildi, Bégada, Maïnkeri,*

Ngalaba, etc. il n'y a ni infrastructures éducatives, sanitaires, ni accès des populations à l'eau potable, réalisées grâce au financement des 5% destinés à la région productrice, encore moins par les 65% des revenus inscrits dans le Budget de l'Etat.

Face à cette situation qui se traduit par la dégradation de leurs conditions de vie depuis dix ans, les populations locales et communautés riveraines des cantons Béro, Komé, Miandmou et Miladi ne savent à quel saint se vouer. C'est ainsi qu'informées de l'existence, depuis 1999, du mécanisme CAO de la SFI, ils ont décidé de porter plainte.

Le Bureau du Conseiller-Médiateur Ombudsman pour l'application des Directives (*Compliance Advisor/Ombudsman - CAO*) est un mécanisme de recours indépendant de la Société Financière Internationale (SFI) et de l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (MIGA) du Groupe de la Banque Mondiale, à la disposition des populations bénéficiaires des projets financés par la SFI ou la MIGA qui sont affectés négative-

ment ou pensent que le projet aura des effets négatifs sur eux. Ce mécanisme a trois fonctions essentielles. Le mécanisme vise à répondre directement aux préoccupations des requérants relatives aux effets environnementaux ou sociaux de projets financés par la SFI et la MIGA.

C'est ainsi, que, saisissant cette opportunité, les populations et communautés riveraines de la zone d'exploitation du pétrole du bassin de Doba, appuyées par le Groupe de Recherches Alternatives et de Monitoring du Projet pétrole Tchad-Cameroun (GRAMPTC) et les organisations de la société civile tchadienne, à savoir la Commission Permanente pétrole Locale de Moundou (CPPL), la Commission Permanente Pétrole N'Djamena (CPPN), le Réseau de Suivi des Activités liées au Pétrole du Moyen Chari (RESAP/MC), le Réseau des

Organisations de la Société Civile du Logone Oriental (ROSO), l'Entente des Populations de la Zone Pétrolière (EPOZOP) et l'Association pour le Développement et la Défense des Intérêts du Canton Miandoum (ADICAM) ont entamé depuis avril 2011, un processus de préparation des plaintes à soumettre au CAO.

Une fois la plainte déclarée recevable, le CAO dispose d'un délai maximum de 120 jours ouvrables pour donner suite aux griefs.

D'après ses directives opérationnelles, la première étape de la procédure consiste en une évaluation des possibilités de règlement conjoint des problèmes soulevés dans la plainte. A l'issue du processus d'évaluation, le médiateur pourra soit (i) travailler avec les

parties prenantes pour mettre au point un accord explicite sur le processus de règlement à l'amiable des problèmes soulevés dans la plainte, ainsi que les autres problèmes qui ont pu être identifiés lors de l'évaluation. Dans le cas contraire, il transmettra la plainte à des fins d'évaluation du respect des directives. Les plaintes seront soumises au mois d'octobre en langue française mais seront traduites en anglais, les frais étant à la charge du CAO.

Pour cela, toutes les organisations de la région sont appelées à accompagner les populations locales et communautés riveraines tout au long de la procédure devant le CAO afin de faire valoir leurs droits.

B r è v e s - B r è v e s Un Centre d'Excellence Francophone sur la gouvernance des industries extractives en Afrique francophone !

Financé par Revenue Watch Institute (RWI), le Centre d'Excellence Francophone sur la Gouvernance des Industries Extractives en Afrique francophone est abrité par l'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC) dont le siège est à Yaoundé.

Il a pour ambition, selon Evelyne Tsagué du bureau régional de RWI à Accra de « *mieux outiller les journalistes et autres représentants de la société civile à opérer un plaidoyer auprès des décideurs politiques afin que les ressources naturelles puissent être mieux gérées et surtout profitables aux populations en ayant en vue que ce sont des ressources non renouvelables* ».

La première session de formation initiée par ce centre et regroupant des représentants d'organisations non gouvernementales et de médias de onze pays africains francophones a eu lieu du 5 au 16 Septembre 2011, à Yaoundé au Cameroun.

L'objectif est d'amener les stagiaires, sur la base d'outils performants, à mieux opérer des plaidoyers auprès des décideurs politiques « pour la promotion d'une gestion transparente, efficace et rationnelle des ressources naturelles au profit des communautés ». Plusieurs objectifs spécifiques sont visés:

- Fournir une formation de nature à doter les participants des connaissances et aptitudes leur permettant de suivre rigoureusement et de contribuer à la bonne gestion des ressources extractives ;

- Constituer une source locale et régionale d'assistance technique pour les organismes de surveillance ;

- Fournir un appui à d'autres institutions nationales disposés à offrir des services similaires afin de multiplier l'effet du programme ;

- Réaliser une cartographie des activités extractives dans la région : activités des acteurs (compagnies, Gouvernement, organes de surveillance).

Un membre du GRAMP/TC et un collaborateur journaliste ont eu le privilège de bénéficier de cette toute première session de formation. Il s'agit de Messieurs Nadjirambaye Nelngar, Chargé de recherches, Responsable monitoring et Djimadom Ngarngoun Blaise, Journaliste à la Radio FM Liberté, réalisateur de l'émission « *Perspectives économiques: le budget de l'Etat, notre argent, notre responsabilité* » de l'OGRP.. Durant cette session, une trentaine de modules ont été développés par des experts et chercheurs de haut niveau venus de tous les coins du globe dont le Coordonnateur du GRAMP/TC, Dr Maoundonodji Gilbert. Ces modules vont de la chaîne des valeurs des industries extractives aux normes comptables qui leur sont applicables, en passant par l'analyse des investissements, le cadre juridique et institutionnel, les régimes fiscaux applicables aux industries extractives, le processus de formation et de mise œuvre des contrats, les

flux et modalités de collecte des revenus; les mécanismes de gestion et d'utilisation des revenus par l'Etat, la dépense et le contrôle des revenus extractifs; les initiatives internationales; le contrôle citoyen de l'action publique ou encore les mécanismes et outils de surveillance, etc.

En somme, la session de formation a permis aux participants de présenter la chaîne de valeur des Industries Extractives et les questions clés qui se posent dans le cadre de la bonne gouvernance du secteur extractif. Aussi, la mise en exergue du rôle et défis des organes de surveillance dans la gestion du secteur extractif a édifié les participants qui, avant même la fin de la session, ont commencé à élaborer leur plan d'action.

LT

Retrouvez sur le web
votre mensuel à
l'adresse
www.gramp.org

Ce numéro est réalisé dans le cadre du Projet « PARTICIPATION CITOYENNE: Communication, information et mobilisation pour les actions citoyennes de développement » cofinancé par Intermon Oxfam, CORDAID et l'Union Européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du GRAMP/TC et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne et celle d'Intermon



Equipe de rédaction
Directeur de Publication
Dr Maoundonodji Gilbert
Rédacteur en chef:
Dr Doudjidingao Antoine

Rédacteurs:
Mme Nénodji Mbaïpeur Céline, MM. Nadjirambaye Nelngar, Béain Jaret, Moutédé Madji Vincent
Secrétariat de rédaction et maquette:
Laoukoura Mankaou
B.P. 4021- N'Djaména
Tel : 22 51 52 22 - mail : gramptc@intnet.td
Ce numéro est tiré en 2.000 exemplaires